



Conseil municipal du 18 octobre 2021

Note de synthèse

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi dix-huit octobre à 19h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 8 octobre 2021

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Éric PAUCHET, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Coraline GALLE, Raphaëlle KRÉBILL.

Absents :

Sonia BENAVIDES

Jacqueline HORN, procuration donnée à Éric PAUCHET

Secrétaire de séance : Adem COLAK

■ **Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal**

Approuvé à l'unanimité

■ **Modification de l'emploi d'animateur du centre de loisirs**

Le nombre d'heure des animateurs reste inchangé, aucune délibération n'a besoin d'être prise.

■ **Tarifs centre de loisirs vacances de la toussaint**

Aurélie GERVAIS, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, après avis de la commission école et périscolaire, propose d'adopter les tarifs suivants pour le centre aéré :

- 80 € par semaine
- 65€ pour les petites semaines (avec jour férié)
- 50 € pour les demie semaine (3 jours)
- 60 € par semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)
- 48.75€ par petite semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)
- 37.5 € par demie semaine pour les foyers non imposables (réduction de 25%)

Adopté à l'unanimité



■ Choix de l'hébergeur pour le site internet

Romain PLASSART, conseiller municipal présente les différentes propositions d'hébergement pour le site internet de la commune.

L'hébergeur Hostinger pour un montant de 3.99€ HT mensuel avec un abonnement de 48 mois (soit un montant total de 191.42€ HT) a été retenu à l'unanimité.

■ Décision modificative n°1

Après avoir vu avec la trésorerie de Montville, aucune décision modificative n'a besoin d'être prise.

■ Questions diverses

Rappel de dates :

- Commission urbanisme le 2 novembre à 18h30
- Conseil Municipal des Jeunes le 19 octobre à 17h30 : seront notamment à l'ordre du jour, visite à l'assemblée nationale, visite du Département, manifestations communales, logo du CMJ...

Piste cyclable :

Monsieur POISSANT fait part de son mail de réclamation adressé ce jour à l'entreprise FIZET constatant le non-respect des délais et l'application de pénalités de retard.

Il fait également part de l'avis de la Direction des routes qui n'est pas favorable à la mise en place de potelets coté route, mais qui préconise la pose de réflecteurs.

Le Maire informe également que la noue sera partiellement rebouchée.

Madame Corinne BUQUET, conseillère municipale, nous fait part des questions écrites suivantes adressées à Mr le Maire et ses adjoints :

1. *Vente maison 293 rue du Gré : Vous avez décidé en date du 20 septembre 2021 la mise en vente de ce bien par voie d'affichage. Pourriez-vous nous préciser s'il vous plait le mode de calcul pour fixer le prix de vente de cette propriété, les modalités de la vente (réception des offres sous pli cacheté, critères dans le choix de l'acquéreur, date limite de dépôt des offres) ?*

Réponse :

Monsieur le Maire confirme qu'au niveau information chaque habitant ou conseiller municipal peut avoir toute information nécessaire sur la vente du bien communal auprès du secrétariat de la Mairie aux heures ouvrables et visiter les locaux sur rendez-vous. En outre tous les conseillers ont reçu l'information sur le déroulement de la future vente, l'avis de la commission d'urbanisme (prévue le mardi 2 novembre à 18h30 à laquelle tous les conseillers peuvent assister) sera donné sur les différentes offres reçues avant le 30 octobre. Le lundi 8 novembre le conseil municipal délibérera sur le choix définitif sur le choix du futur acquéreur, ainsi que sur le prix de la cession.



Pour rappel, chacun était au courant que l'acquisition de la propriété en 2019, avait pour but de conserver uniquement la parcelle d'environ 1100m² constructibles, jouxtant l'école et les ateliers municipaux, dans le but d'extension future.

D'autre part l'acte d'acquisition de la propriété Folliot par la commune avec le descriptif détaillé et photos avait été adressé à Madame BUQUET suite à sa demande d'information.

Monsieur le premier adjoint, Philippe FREMONT, précise qu'aucun prix de vente n'a été prévu afin de pouvoir éventuellement faire bénéficier des primos accédants Montignais ou tout autre projet d'intérêt communal.

Pour rappel après division, la future vente comportera un pavillon de 110m² sur un terrain de 706m², la commune se réservant une parcelle de 1046m².

2. *Installation de la vidéo surveillance : Vendredi 8 octobre l'épicerie de Montigny a été victime d'un vol à main armée. Avez-vous des informations sur l'avancement de l'installation de la vidéo protection ? Un ordre d'idée sur les délais ? Sur les lieux précis où elles seront installées s'il vous plait ?*

Réponse :

Monsieur Le Maire confirme que la mise en place de la vidéoprotection est bien prévue pour 2022. Après confirmation auprès du Maître d'œuvre, un minimum de subvention allant de 60% jusqu'à 80% peut être attribuée au titre de la DETR, la DSIL et le Département.

Il est prévu l'installation d'une caméra supplémentaire à l'Essart par rapport au devis initial de 70 000€ HT.

Le Maître d'œuvre se chargera du dossier d'agrément auprès du Préfet.

Monsieur Philippe FREMONT ajoute que les travaux de vidéoprotection sont conditionnés au bénéfice de la vente de la maison rue du Gré.

Fin de la séance : 20h30